

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024070503

Séance du 05/07/2024

Référence
2024070503

Objet de la délibération
TARIF BRADERIE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
20	14	19

Date de la convocation
29/06/2024

Date d'affichage
29/06/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 09/07/2024

Et

Publication ou notification du :
09/07/2024

L' an 2024 et le 5 Juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de Thierry ROLLAND, Maire.

Présents : Mmes : BONNEEL Audrey, CARPENTIER Florine, FLEUROUX Stéphanie, HARDY Nicole, POULAIN/DEFFRENNES Brigitte, PROUVEUR/LOZINGUEZ Aurore MM : DEFFONTAINE Bernard, DUPAS Philippe, FOUQUART Paul, JOLY Julien, LIEVAIN Michel, REFFAS Alain, ROLLAND Thierry, SELOSSE Olivier .

Excusés : DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian ayant donné procuration à ROLLAND Thierry, LEBRUN Nathalie ayant donnée procuration à DEFFONTAINE Bernard, JONVILLE Yves ayant donné procuration à PROUVEUR Aurore, FAUCHILLE Patrice ayant donné procuration à BONNEEL Audrey, D'HULST Thierry ayant donné procuration à FLEUROUX/TORCK Stéphanie.

Absent non excusé : LEPERS Jean-Pascal

Objet de la délibération : TARIFS BRADERIE 2024

La braderie annuelle de Willems aura lieu le dimanche 22 septembre 2024 de 08h00 à 13h00.

Cette manifestation attire de nombreux visiteurs mais aussi de nombreux chalands. Monsieur le Maire rappelle que l'occupation du domaine public engendre la perception d'une redevance pour la commune.

Il y a lieu d'en fixer les tarifs. Il rappelle, par ailleurs, que ceux-ci seront perçus par le biais de la régie municipale qui reversera les montants au CCAS. Elle aura pour vocation a financer pour partie les oeuvres sociales de la Commune.

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs 2023 soit :

1 - Pour les Willemois

3€ pour les 3 mètres linéaires

2 - Pour les non Willemois

5€ pour les 3 mètres linéaires

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 05/07/2024
Le Maire,

Thierry ROLLAND.



La secrétaire de séance,

Aurore PROUVEUR/LOZINGUEZ